

## LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections».

***Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°167 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».***

**Semaine du 17 au 23 juin 2019**



***En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 23 juin 2019, au moins 531 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.***

*SIGLES ET ABREVIATIONS*..... 3

*I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME*..... 5

*I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE* ..... 5

*I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES* ..... 5

*I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS ET DES ADMINISTRATIFS* ..... 5

*I.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS, DES AGENTS DU SNR ET DES ADMINISTRATIFS*..... 7

*I.4. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE*..... 8

*II. FAITS SECURITAIRES*..... 8

*III. CONCLUSION*..... 10

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**A.T** : *Agent de Transmission*

**BRARUDI** : *Brasseries et Limonaderies du Burundi*

**CDS** : *Centre de Santé*

**CNDD-FDD** : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

**CNL** : *Congrès National pour la Liberté*

**ECOFO** : *Ecole Fondamentale*

**FNL** : *Force Nationale de Libération*

**OPJ** : *Officier de Police Judiciaire*

**PARCEM** : *Parole et Action pour le Réveil des Consciences et Evolution des Mentalités*

**SNR** : *Service National de Renseignement*

**UPRONA** : *Union pour le Progrès National*

**VBG** : *Violences Basées sur le Genre*

## ***0. INTRODUCTION***

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 1 personne tuée et retrouvée cadavre, 1 victime de VBG, 9 torturées et 7 arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes identifiées, figure 1 enfant de 12 ans arrêté.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas de tueries, de VBG, de tortures et d'arrestation arbitraire dont sont victimes des opposants et prétendus opposants du régime du Président Pierre Nkurunziza, en particulier les membres du parti CNL.

## ***I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME***

### ***I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE***

#### ***I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES***

##### **Un corps sans vie retrouvé en commune et province Rutana**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 17 juin 2019 indique qu'en date du 7 juin 2019, dans la matinée, un corps sans vie de Cyrille Nahimana, âgé de 54 ans, a été retrouvé dans une chambre d'hôtel à Kivoga, en commune et province de Rutana. Selon des sources sur place, il venait d'être engagé par le curé de la paroisse de Kivoga comme enseignant vacataire du cours d'informatique au Lycée Notre Dame de Kivoga, une école sous convention catholique.

#### ***I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS ET DES ADMINISTRATIFS***

##### **Un conducteur de taxi moto torturé en commune et province Makamba**

En date du 20 juin 2019, le matin, des AT du commissaire provincial de police à Makamba, Léandre Ndayiragije, ont tabassé un conducteur de taxi moto prénommé Léonce et ont mis du sable dans sa bouche. Selon des sources sur place, la victime transportait un patient à un CDS du centre de Makamba et a été accusée de ne pas exécuter l'ordre de s'arrêter lors du contrôle policier. Selon les mêmes sources, le véhicule du commissaire provincial l'a poursuivi jusqu'à ce CDS et les policiers ont commencé à le battre. Par après, le même jour, des motocyclistes du chef-lieu de la commune et province Makamba ont fait une manifestation pour dénoncer la torture infligée contre un de leur collègue et exigeaient la poursuite du commissaire provincial de la police. Ce conducteur de taxi moto qui était dans un état d'inconscience a été admis à l'hôpital de Makamba. Les motocyclistes ont également boycotté une réunion du responsable du parti CNDD-FDD en commune Makamba qui était prévue à leur intention.

##### **Deux membres du parti CNL torturés en commune Murwi, province Cibitoke**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 17 juin 2019 indique qu'en date du 16 juin 2019, sur la colline Bubogora, commune Murwi, province Cibitoke, Evariste Nzirorera, secrétaire communal du parti CNL à Murwi et Norbert Bayiramyé, membre dudit parti ont été tabassés par un groupe de jeunes Imbonerakure munis de gourdins dirigés par Jean de Dieu Harerimana et Firmin Ninteretse, représentants des Imbonerakure sur cette colline. Selon des sources sur place, les mobiles de ces violences n'ont pas été connus.

##### **Trois membres de la milice Imbonerakure torturés en commune Mpanda, province Bubanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 17 juin 2019 indique qu'en date du 10 juin 2019, sur la colline Rugenge, zone Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, trois Imbonerakure, Etienne Nkuzimana, âgé de 26 ans, Vianney Nduwimana, âgé de 30 ans et Prosper Nteziryayo, âgé de 59 ans, ont été torturés à la permanence communale du parti CNDD-FDD par d'autres Imbonerakure. Selon des sources sur place, ces trois victimes ont été accusées de n'avoir pas révélé le passage d'hommes armés non identifiés qui ont attaqué cette permanence, la veille dans la nuit. Selon les mêmes sources, ces victimes ont été conduites au poste de police de Mpanda puis transférées au commissariat

provincial de Bubanza. Deux de ces victimes, Etienne Nkuzimana et Vianney Nduwimana ont été transférées le même jour à la prison de Bubanza, après avoir été auditionnées au parquet tandis que Prosper Nteziryayo a été transféré en date du 19 juin 2019 dans la même prison. Selon les mêmes sources, le chef de colline Rugenge qui avait été arrêté avec ces jeunes, a été relaxé.

### **Une personne torturée en commune Musigati, province Bubanza**

En date du 19 juin 2019, vers 14 heures, sur la colline Nyarusange, zone et commune Musigati, province Bubanza, Joseph Bakundukize, âgé de 42 ans, cultivateur et membre du parti CNDD-FDD a été tabassé par l'OPJ, Fabrice Ndayiragije. Selon des sources sur place, la victime a été arrêtée et détenue au cachot de poste de police de Musigati après être accusée d'être en conflit conjugal avec son épouse. Selon les mêmes sources, au moment où la famille de la victime voulait que ce dossier soit traité à l'amiable au sein de la famille même, et que la victime soit libérée du cachot, l'OPJ a exigé la victime de lui donner une rançon de 50 000 fbu mais cette victime a accepté de lui donner 10 000 fbu seulement. Par après, cet OPJ l'a battu avec des bâtons dans les douches des détenus. La victime a été alitée à l'hôpital de Bubanza tandis que l'OPJ a été arrêté et détenu au cachot du commissariat provincial de Bubanza.

### **Une personne torturée en commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural**

En date du 17 juin 2019, vers 20 heures, dans un bistrot situé au centre Rwibaga de la zone Jenda, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural, Franck Bigirimana, élu collinaire de Rwibaga, membre du parti CNDD-FDD, accompagné par deux Imbonerakure Liévin Hakizimana et Gustave Nitunga, de la colline Rwibaga, ont battu Jolis Ndayishimiye, de la colline Rutambiro, zone Kankima de ladite commune. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'être un opposant au parti CNDD- FDD. Selon les mêmes sources, Jolis Ndayishimiye n'appartient à aucun parti politique.

### **Un chauffeur d'un camion torturé en commune Vumbi, province Kirundo**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 juin 2019 indique qu'en date du 15 juin 2019, à la limite de la province Kirundo et Muyinga, sur la colline Gikomero, commune Vumbi, province Kirundo, Ananie Habonimana, chauffeur d'un camion remorque appartenant à la BRARUDI, résident au quartier Cibitoke, en Mairie de Bujumbura, a été tabassé par des agents chargés de la sécurité du président de l'Assemblée nationale, Pascal Nyabenda à l'aide des canons de fusils. Selon des sources sur place, suite à une panne de frein du véhicule, ce chauffeur venait de heurter le véhicule du président de l'Assemblée Nationale, Pascal Nyabenda qui a aussitôt pris fuite à pieds ainsi que le Gouverneur de Kirundo, Alain Tribert Mutabazi vers les marais de Mbasi où ils se sont cachés pendant une heure. Selon les mêmes sources, le chauffeur a été arrêté et détenu au cachot du parquet Kirundo accusé de tentative d'assassinat commandité par des opposants du fait de sa provenance d'un des quartiers contestataires du troisième mandat du président Pierre Nkurunziza.

### ***1.3.DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS, DES AGENTS DU SNR ET DES ADMINISTRATIFS***

#### **Un démobilisé et un enfant de 12 ans arrêtés en commune Mpanda, province Bubanza**

En date du 20 juin 2019, sur la colline Rugenge, zone Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, Lazare Hatungimana, âgé de 12 ans et son grand frère démobilisé du mouvement armé FNL, tous résidents de cette même colline ont été arrêtés chez eux par des policiers. Selon des sources sur place, cet enfant a été arrêté accusé d'avoir essayé d'alerter son grand-frère à l'arrivée des policiers. Selon les mêmes sources, converti dans les affaires commerciales, ce démobilisé est poursuivi après l'attaque de la permanence communale du parti CNDD-FDD dans cette localité dans la nuit du 9 au 10 juin 2019. Il a été conduit au cachot de Bubanza tandis que cet enfant a été détenu au cachot du poste de police de Gihanga.

#### **Un membre du parti CNL arrêté en commune Rugombo, province Cibitoke**

En date du 23 juin 2019, sur la colline Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, le surnommé Ndaba, âgé de 28 ans, membre du parti CNL, conducteur de taxi moto, originaire de la colline Nyamitanga, zone Ndava, commune Buganda de ladite province, a été arrêté par le De corps du commissariat de police Cibitoke accompagné par le responsable provincial du SNR à Cibitoke, Venant Miburo et des jeunes Imbonerakure conduits par un certain Mwenyemari, responsable des Imbonerakure sur la colline Cibitoke. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'avoir collaboré avec des rebelles du mouvement armé FNL du Général Aloys Nzabampema. Selon les mêmes sources, le lieu de sa détention n'a pas été connu.

#### **Un membre du parti CNL arrêté en commune Matongo, province Kayanza**

En date du 22 juin 2019, sur la colline Camizi en commune Matongo, province Kayanza, un prénommé Salvator, enseignant au Lycée de Gatara, membre du Conseil communal de Matongo et du parti CNL, originaire de cette même colline et résidant en commune Gatara, a été arrêté par des Imbonerakure quand il rendait visite à ses parents. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure l'accusaient de sensibiliser la population à adhérer au parti CNL. Selon les mêmes sources, il a été détenu au cachot de la commune Matongo.

#### **Un membre du parti CNL arrêté en commune et province Kirundo**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 17 juin 2019 indique qu'en date du 12 juin 2019, vers 23 heures, au quartier Rupfunda, commune et province Kirundo, Jean Pierre Ngabonziza, membre du parti CNL, enseignant de l'ECOFO Kavomo, commune et province Kirundo, a été arrêté par des policiers en patrouille. Selon des sources sur place, il a été accusé de dépasser des heures du couvre-feu alors qu'il n'y en a pas à Kirundo et de tenir des rencontres politiques avec ses compagnons. Selon les mêmes sources, la victime a été libérée le lendemain.

#### **Un membre de l'UPRONA arrêté en commune Nyanza-lac, province Makamba**

En date du 22 juin 2019, sur la colline Mukungu, commune Nyanza-lac, province Makamba, Moïse Mugisha, membre du parti UPRONA a été arrêté par des jeunes Imbonerakure accompagnés par des

policiers. Selon des sources sur place, il a été détenu au cachot communal de police de Nyanza-lac et a été accusé d'avoir tenu une réunion illégale des militants du parti UPRONA.

### **Un membre du parti UPRONA et un conducteur de taxi moto arrêtés en commune Bugarama, province Rumonge**

En date du 21 juin 2019, sur la colline Magara, commune Bugarama, province Rumonge, Jules Sengiyumva, membre du parti UPRONA et son conducteur de taxi de moto ont été arrêtés et détenus au poste de police de Magara de 7 heures à 12 heures par un agent du SNR, surnommé Chinois. Selon des sources sur place, ils étaient accusés de tenir des réunions illégales.

## ***I.4. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE***

### **Une fillette violée en commune Bukeye, province Muramvya**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 17 juin 2019 indique qu'en date du 3 juin 2019, sur la colline Burarana, commune Bukeye, province Muramvya, A. A., âgée de 5 ans, a été violée à la maison par Moïse Ngabireyimana, vendeur de beignets, âgé de 14 ans, originaire de la colline Busenda, commune Bukinyanya, province Cibitoke. Selon des sources sur place, la mère de la victime a porté plainte chez un OPJ mais le présumé auteur n'a pas été arrêté parce que ce dernier qui a moins de 15 ans est pénalement irresponsable, selon le code de procédure pénal. La victime a été transportée à l'hôpital de Muramvya pour des soins médicaux.

## ***II. FAITS SECURITAIRES***

### **Des tracts d'intimidation contre des membres du parti CNL en provinces Kayanza et Bujumbura rural**

En date du 22 juin 2019, dans les communes Rango et Mukike respectivement dans les provinces Kayanza et Bujumbura rural, des tracts d'intimidation ont été trouvés. Selon des sources sur place, en commune Rango, ces tracts ont été trouvés chez Léonard Ndayisaba sur la colline Rama et chez Dieudonné Majambere sur la colline Gitibu, tous représentants collinaires du parti CNL. Selon les mêmes sources, à Kayanza, ces tracts menaçaient les membres du parti CNL que s'ils continuaient de soutenir Agathon Rwasa ils allaient les brûler dans leurs maisons tandis qu'à Bujumbura rural, le Responsable du parti CNL a été menacé d'être exterminé avec toute sa famille s'il ne cessait pas ses actions de sensibilisation de ce parti en commune Mukike.

### **Des menaces aux membres du parti CNL en commune Gihogazi, province Karuzi**

En date du 17 juin 2019, vers 16 heures, sur la colline Ruyaga, zone Munanira, commune Gihogazi, province Karuzi, Frédéric Mbikiminwe, représentant communal du parti CNDD-FDD, a ordonné aux membres de ce parti de traquer des membres du parti CNL en commençant par six représentants dont Désiré, Népomuscène et Jean. Selon des sources sur place, ces menaces ont été proférées lors d'une réunion tenue dans le bureau zonal à l'intention des membres de son parti de cette zone et il a expliqué à ses militants que les membres du parti CNL n'ont pas de place dans sa commune et qu'ils n'ont aucun droit politique.

### **Perturbation d'une réunion du parti CNL en commune Giharo, province Rutana**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 17 juin 2019 indique qu'en date du 16 juin 2019 sur la colline Mura, zone et commune Giharo, province Rutana, vers 14 heures, une réunion organisée par des membres du parti CNL sur cette colline a été perturbée par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure accusaient les membres du parti CNL qu'ils n'avaient pas l'autorisation de tenir une réunion. Selon les mêmes sources, Jean-Pierre surnommé Derenganya, représentant du parti CNL au niveau de la commune a montré à ces Imbonerakure cette autorisation mais une querelle s'en est suivie et ils se sont lancés des pierres. Des membres du parti CNL ont pris fuite et un d'entre eux a été blessé au niveau de la tête. Le représentant du parti CNL a porté plainte au niveau de la commune et du commissariat de police mais les présumés auteurs n'ont pas été inquiétés.

### **Attaque d'hommes armés en commune Gihanga, province Bubanza,**

En date du 17 juin 2019, vers 2 heures du matin, à la 3<sup>ème</sup> transversale du village de paix, sur la sous-colline Kumugirigiri, colline Gihungwe, zone et commune Gihanga, province Bubanza, une dizaine d'hommes armés a attaqué et blessant cinq jeunes Imbonerakure qui faisaient une patrouille. Selon des sources sur place, ces hommes armés qui venaient de la forêt naturelle de Rukoko ont volé des téléphones portables des ouvriers de la société de cannes à sucre qui surveillaient des canaux d'irrigation. Selon les mêmes sources, la police a opéré une fouille perquisition le même matin mais rien n'a été trouvé de compromettant.

### **Suspension des activités de l'Association PARCEM par le Ministère de l'Intérieur**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 17 juin 2019 indique qu'en date du 3 juin 2019, les activités de l'Association sans but lucratif PARCEM ont été suspendues par Pascal Barandagiye, Ministre de l'Intérieur, de la Formation patriotique et du Développement local. Selon l'ordonnance signée le 3 juin 2019, le représentant de cette association, Faustin Ndikumana est accusé de ternir l'image du pays et de ses dirigeants dans le but de troubler la paix et l'ordre public. Selon les mêmes sources, PARCEM est victime de ses activités menées dans le pays et qui sont liées à une campagne « Tumenye ukuri kubiduhanze , la vérité sur les problèmes auxquels nous faisons face ».

### ***III. CONCLUSION***

Des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Des cas de tueries, de VBG, de tortures et d'arrestation arbitraire ciblés à l'endroit des opposants et prétendus opposants du pouvoir du parti CNDD-FDD sont rapportés.

Des intimidations dirigées contre des membres des partis politiques de l'opposition surtout ceux du parti CNL ont été observées dans certaines provinces du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.